
Tentative de prise de parole de M. Foucault-Lardimalie, lors de la conclusion de la séance du matin du 5 juillet 1791

Louis, marquis de Foucault de Lardimalie, Charles Malo, comte de Lameth

Citer ce document / Cite this document :

Foucault de Lardimalie Louis, marquis de, Lameth Charles Malo, comte de. Tentative de prise de parole de M. Foucault-Lardimalie, lors de la conclusion de la séance du matin du 5 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 752;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11530_t1_0752_0000_5

Fichier pdf généré le 10/07/2019

leur dans le champ de la Fédération ; et là, les officiers ont renouvelé avec eux publiquement celui qu'ils avaient fait la veille, en présence des corps administratifs et de la municipalité.

« Tous les soldats de la garnison nous ont paru être dans les meilleures dispositions : la patrie peut fonder sur leur courage et leur civisme les plus justes espérances.

« Au reste, l'amour de la patrie et de la liberté embrase le cœur de tous les Français, et des larmes d'attendrissement ont coulé de nos yeux à la vue de ce peuple immense qui couvrait la route de Paris à Strasbourg, et qui partout montrait le même courage, la même énergie, la même résolution de combattre et de mourir pour son pays, le même respect et le même attachement pour l'Assemblée nationale, à laquelle tous se déclarent redevables du salut de la France.

« La très grande majorité des citoyens de Strasbourg partage ces sentiments ; les corps administratifs et la municipalité y sont excellents, et il est impossible de montrer, plus qu'ils le font, d'ardeur et de zèle pour la chose publique. La garde nationale, forte de 6,000 hommes, est très patriote, parfaitement bien exercée, pleine de courage et d'énergie ; et, de l'aveu des troupes de ligne, on pourrait compter sur elle comme sur de vieux soldats. Elle nous a demandé avec instance de prêter entre nos mains le même serment que nos troupes de ligne, et nous le recevrons demain au champ de la Fédération.

« Au milieu de tant de sujets de satisfaction, nous avons appris avec douleur que, depuis quelque temps, les moines et les prêtres dissidents redoublaient d'efforts pour égarer, dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, les habitants des campagnes, et que malheureusement ils n'y avaient déjà que trop réussi. Les corps administratifs et les meilleurs citoyens de Strasbourg ont conçu et nous ont témoigné les plus vives alarmes de ces menées perfides, et ils nous ont assuré que le salut du département et peut-être la sûreté de l'Empire, dépendaient de mesures promptes et vigoureuses qui pussent arrêter les progrès du mal, et déconcerter les coupables espérances des fanatiques et des mauvais citoyens. Nous devons aujourd'hui avoir une conférence définitive sur cet objet avec les corps administratifs, et arrêter ensemble les mesures provisoires que les conjonctures nous sembleront rendre indispensables.

« Nous ne devons pas terminer cette lettre sans instruire l'Assemblée que quelques citoyens des plus zélés de la ville nous ont témoigné leur surprise en apprenant que certains officiers de la garnison avaient toujours professé hautement des principes contraires à la Constitution ; mais nous avons vu tant d'apparences de loyauté et de bonne foi, même dans ceux-là, qu'il faudrait qu'ils fussent les plus lâches et les plus vils des hommes s'ils n'ont pas été sincères, et nous avouons qu'il nous est impossible de croire que des officiers français soient capables d'un tel excès de perfidie.

« Nous sommes avec respect, Monsieur le Président, les commissaires de l'Assemblée nationale près les départements des Haut et Bas-Rhin et des Vosges.

« Signé : CUSTINE, CHASSET, RÉGNIER. »

M. **Andrieu**. Je demande l'impression de cette lettre et l'insertion dans le procès-verbal. (*Oui ! oui !*)

(La motion de M. Andrieu est adoptée.)

M. le **Président** annonce l'ordre du jour de la séance de ce soir.

M. **Foucault-Lardimalie**. Un très grand nombre de mes collègues... (*Murmures*), au nombre d'environ 300, dont je me fais honneur de partager les sentiments...

A gauche : L'ordre du jour !

M. **Foucault-Lardimalie**. Je dis...

M. le **Président**. On demande l'ordre du jour. Je consulte l'Assemblée.

(L'Assemblée, consultée, passe à l'ordre du jour.)

Plusieurs membres : Levez la séance, Monsieur le Président.

M. le **Président**. La séance est levée.

M. **Foucault-Lardimalie**. C'est la déclaration de... (*Bruit*). Je demande à la déposer sur le bureau. (*Non ! non !*)

(La séance est levée à trois heures.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DE LAMETH.

Séance du mardi 5 juillet 1791, au soir (1).

La séance est ouverte à six heures du soir.

Un de MM. les secrétaires fait lecture du procès-verbal de la séance du samedi 2 juillet au soir, qui est adopté.

M. **Bouche** propose de décréter que le comité militaire fera incessamment un rapport sur la question de savoir à qui seront remis les *dons patriotiques offerts par divers citoyens*, et dont l'objet est d'entretenir ou de fournir des militaires pour la défense de la patrie.

(L'Assemblée adopte cette motion et charge son comité militaire de lui faire demain un rapport sur cet objet.)

Un de MM. les secrétaires. M^{me} Falconnet, femme d'un homme de loi habitant de Paris, demande un passeport pour elle et la demoiselle Monnier, sa femme de Chambre, à l'effet d'aller rendre ses soins à son mari, qui, suivant une lettre de la chevalière d'Eon, est dangereusement malade à Londres.

M. **Guillaume** insiste pour que ce passeport soit accordé.

Un membre oppose à cette demande le décret rendu ce matin et portant que l'Assemblée ne s'occupera plus de semblables questions.

(L'Assemblée passe à l'ordre du jour.)

M. **Malouet**. Je demande à l'Assemblée de

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.